TRAVAIL GO 7MAR'14

LETTRE D'ENTENTE

Dépanneur polyvalent
Fonction réservée à Pierrefonds-Roxboro

La Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Section locale 301, conviennent de ce qui suit et ce, nonobstant toute disposition contraire à la convention collective et plus spécifiquement au Manuel conjoint de classification des fonctions :

1- de créer la fonction « dépanneur polyvalent – fonction réservée à l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » à compter de la signature de la présente lettre d'entente et de la considérer comme faisant partie du groupe de traitement 12 et ce, sans aucune admission des parties.

2- La description de la fonction ci-haut mentionnée est la suivante :

TITRE	CODE	GROUPE DE TRAITEMENT
DÉPANNEUR POLYVALENT	611560	12

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux de toutes natures faisant partie de l'une ou l'autre des fonctions prévues à l'Annexe A-1 de la convention collective 2013-2017. Ceci n'a pas pour effet de permettre l'ajout de tâches que les employés n'ont pas effectuées entre 2002 et la date de signature de la présente.

QUALITÉS REQUISES

Posséder un cours de sécurité sur les chantiers de construction; posséder un permis de conduire valide de classe 3.

Connaissances : des rues de la Ville et des règlements de la circulation; de la conduite et de l'opération des véhicules ou appareils motorisés des travaux publics, de leur fonctionnement, de leur entretien ordinaire, de leur mécanisme, de leur capacité et de leur limite; des mesures de sécurité à observer.

Habiletés : à conduire et à opérer les véhicules ou appareils motorisés des travaux publics; à maintenir les véhicules ou les appareils en bon état de propreté et de fonctionnement et à y faire les ajustements mineurs nécessaires; à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents; à faire preuve de courtoisie et de tact.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Secondaire 5.

Quelques années d'expérience dans la conduite et/ou l'opération de véhicules et/ou appareils motorisés.

S.M.

TRAVAIL QC 7MAR'14

3- De titulariser les employés ci-dessous mentionnés dans la fonction « dépanneur polyvalent – fonction réservée à Pierrefonds-Roxboro » avec la date d'ancienneté titulaire indiquée en regard de leur nom.

Nom	Matricule	Ancienneté générale	Ancienneté titulaire
[redacted]	194790999	11-05-79	19-06-00
	195576999	17-05-99	13-11-10
	196021999	09-12-90	02-08-04
	196397999	27-04-90	02-06-03
	196921999	06-01-87	26-05-03

4- De nommer monsieur [redacted] matricule 320832999, à la fonction « dépanneur polyvalent – fonction réservée à Pierrefonds-Roxboro » en règlement du grief 11-1209 et de lui donner, à titre d'ancienneté titulaire, la date de la signature de la présente lettre d'entente.

5- Cette entente règle définitivement les griefs 09-0728 et 11-1209 sans préjudice aux positions des parties et sans aucune réclamation monétaire ou autre.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 28e jour du mois de Février 2014.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, S.L. 301

S.M.